

Interreg France - Suisse



PROGRAMME INTERREG V France-Suisse 2014- 2020 PROJET « CAJ BEJUNE »

« Ce projet est soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse 2014-2020 et bénéficie d'une subvention du Fonds européen de développement régional (Feder) couvrant 75% du coût total français et d'une subvention des fonds Interreg Suisses couvrant 24% du coût total suisse. »

A) Préambule

La carte Avantages Jeunes offre aux moins de 30 ans la possibilité de bénéficier (pour 7 euros ou 10 francs suisses) de réductions et de gratuités dans les domaines de la culture et de la découverte, des sports et des loisirs, des services et de la vie pratique, des boutiques et des commerces (bon de réduction en librairie, séances de cinéma et weekends en Europe à moindre coût, entrée gratuite ou réduite dans des musées, réductions dans les commerces de proximité et les restaurants, etc.).

Valable du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année, le pack Avantages Jeunes est composé d'une carte individuelle personnalisée, d'un livret qui présente les réductions et gratuités auxquelles le titulaire de la carte peut avoir accès et d'un espace personnel sur internet proposant des offres personnalisées.

Afin de favoriser la proximité du dispositif avec les jeunes de chaque territoire, la carte Avantages Jeunes et le livret qui l'accompagne sont actuellement déclinés en 6 éditions territoriales :

- Besançon/Haut-Doubs,
- Montbéliard, Belfort,
- Haute-Saône,
- Jura,
- Jura/Jura bernois (Suisse).

En 2015/2016, plus de 110 000 jeunes étaient titulaires de la carte Avantages Jeunes. Depuis sa création, en 1994, le nombre de porteurs n'a cessé de s'accroître, tout comme celui des avantages proposés.

B) Rappel du Projet Avantages Jeunes (PAJ) Interreg IV A 2007-2013

Le projet Avantages Jeunes développé dans le cadre du programme Interreg IV A France-Suisse 2007-2013 a permis :

- la création de l'édition Jura/Jura bernois de la carte Avantages Jeunes,
- la création d'espaces personnalisés sur internet pour les jeunes et les partenaires,
- l'organisation d'évènements de lancement interrégionaux à la Citadelle de Besançon.

Plus généralement, le projet a également permis de créer ou de renforcer des échanges politiques entre acteurs de ces deux régions et a renforcé la collaboration transfrontalière.

Près de 1'500 jeunes se sont dotés de la première édition de la carte Avantages Jeunes du Jura/Jura bernois et près de 2 000 des éditions suivantes.

Les partenaires suisses et francs-comtois qui proposent des avantages dans le cadre du dispositif ont accueilli de façon très positive cette ouverture aux jeunes du pays voisin. Ils y voient une meilleure attractivité de leur structure qu'aucun autre dispositif similaire ne leur avait offert jusqu'à ce jour. Ils sont optimistes sur les retombées économiques que ce projet est susceptible de générer à moyen et long terme.

Grâce au développement des espaces personnels sur internet, la réactivité du dispositif est désormais de 5 jours ouvrés entre la proposition d'un avantage formulée par un partenaire et sa publication dans l'espace personnel des titulaires de la carte. Grâce à la dématérialisation, les partenaires qui le souhaitent peuvent proposer rapidement des réductions et des gratuités toute l'année alors que la parution de leurs offres dans le livret Avantages Jeunes les obligeait à anticiper avant le 15 mai de l'année en cours, les avantages valables entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année suivante (en raison des échéances de bouclage et d'impression). Ces nouvelles dispositions favorisent l'émergence de nouvelles offres que le dispositif n'était pas en mesure d'accueillir auparavant.

En parallèle, l'effet « entonnoir » que la carte Avantages Jeunes propose grâce à ses 6 éditions territoriales de livrets, permet aujourd'hui à certains partenaires de proposer une réduction aux titulaires d'une édition en particulier (ex : l'entrée gratuite proposée par le Ludolac de Vesoul est réservée exclusivement aux titulaires de la carte Avantages Jeunes édition Haute-Saône). Grâce aux espaces personnels internet des jeunes, il est possible d'amplifier cet effet « entonnoir » en permettant aux partenaires qui le souhaitent de proposer des avantages encore plus attractifs aux titulaires de la carte Avantages Jeunes en fonction de leur âge, de leur statut, et/ou de leur commune. Les organismes et les collectivités qui souhaitent saisir la carte Avantages Jeunes pour accompagner « leur jeunesse » peuvent désormais réfléchir à des options qu'ils n'auraient pas pu envisager auparavant. Dans le même sens, là où certains partenaires renonçaient à proposer un avantage aux titulaires de la carte sous prétexte que ces derniers sont trop nombreux, il leur est désormais possible de proposer une offre ou d'augmenter le niveau de l'avantage qu'ils consentent déjà à l'échelle d'une ou plusieurs éditions, en faveur de jeunes mieux ciblés (ex : une commune qui propose aujourd'hui 25% de réduction pour un spectacle de sa saison culturelle à tous les titulaires d'une édition en particulier peut désormais proposer une entrée gratuite (en plus) aux jeunes de son territoire ; dans ce cas, l'avantage relatif à l'entrée gratuite n'est publié que dans les espaces personnels des jeunes de la commune en question). L'objet de cet élargissement est de favoriser l'appropriation et la souplesse du dispositif à l'égard de certaines collectivités ou organismes plutôt qu'ils n'en inventent un autre. Une meilleure adaptabilité de la carte Avantages Jeunes par rapport aux politiques enfance/jeunesse locales est visée.

Afin de favoriser la connexion des jeunes vers leurs espaces personnels internet et de diminuer les coûts d'impression des livrets, les jeunes sont invités à générer automatiquement certains coupons qui les intéressent depuis leur espace personnel plutôt que de les imprimer systématiquement à 120'000 exemplaires (sachant qu'ils ne seront pas tous utilisés par les titulaires de carte). Peu à peu, il est question de faire évoluer le livret vers un annuaire des partenaires tout en préservant la présentation des avantages les plus importants et de permettre à chaque jeune d'avoir accès à l'intégralité des avantages auxquels il a droit depuis son espace perso. Grâce à un affichage plus attractif, à des modes de navigation et de recherche plus performants que ceux que proposent le livret, à la possibilité de paramétrer des alertes en fonction de leurs centres d'intérêt, les jeunes pourront mieux profiter de leur carte Avantages Jeunes.

Les événements de lancement de la carte Avantages Jeunes organisés en septembre 2012 et 2013 à la Citadelle de Besançon ont rencontré un vif succès avec plus de 5'000 personnes présentes sur chacune de ces manifestations. La programmation artistique a permis à de jeunes talents suisses et francs-comtois de se produire sur scène à cette occasion. La chanteuse Zaho était tête d'affiche de la manifestation 2013.

C) Le Projet CAJ « BEJUNE » Interreg V 2014-2020

Dans le cadre du jumelage entre les villes de Besançon et de Neuchâtel, une rencontre a eu lieu entre le service Jeunesse de la ville de Neuchâtel et le CRIJ pour imaginer les suites éventuelles à donner au premier projet soutenu par le Programme Interreg. En parallèle, les échanges entre le délégué interjurassien à la jeunesse et le délégué à la jeunesse de Neuchâtel ont fait émerger une volonté d'élargir le territoire de diffusion de la carte Avantages Jeunes en Suisse et d'étoffer l'offre proposée.

Suite aux différentes réunions de réflexion entre le CRIJ, la République et Canton du Jura, le Canton de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel, un projet a émergé autour des objectifs suivants :

- Elargir le territoire de diffusion de la carte Avantages Jeunes au canton de Neuchâtel,
- Enrichir l'offre proposée par la carte Avantages Jeunes,
- Encourager la participation des jeunes aux activités culturelles, sportives, touristiques proposées en France et en Suisse,
- Renforcer l'implication des jeunes au sein du dispositif carte Avantages Jeunes,
- Favoriser la mobilité transfrontalière durable des jeunes pour la découverte du patrimoine touristique et culturel, grâce à la carte Avantages Jeunes,
- Développer des synergies entre les régions.

1) DATES DE REALISATION PREVUES

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019

2) ACTIONS PREVUES – PLAN DE TRAVAIL

➤ Création et diffusion de la carte Avantages Jeunes – édition BEJUNE

Le projet consiste à élargir la diffusion de la carte Avantages Jeunes au canton de Neuchâtel (en plus du Jura / Jura bernois) à compter du 1^{er} septembre 2017 et d'enrichir l'offre proposée aux titulaires de cartes grâce à la négociation de nouveaux avantages auprès des partenaires de ce même canton. L'objectif est de diffuser la nouvelle édition territoriale BEJUNE à 5000 exemplaires en 2017-2018 et 2018-2019.

Par ailleurs, afin de permettre un élargissement du territoire cible tout en gardant un produit pratique d'utilisation, la dématérialisation du dispositif sera poursuivie. Ainsi, certains avantages seront disponibles uniquement sur les espaces personnels des titulaires de cartes.

➤ Incitations et solutions pour la mobilité transfrontalière

• *Le développement d'un module de covoiturage*

L'idée est de mettre en relation les titulaires de la carte entre eux pour l'organisation de co-voiturage. Il s'agit de développer la possibilité pour un jeune qui se rendrait en voiture à un endroit pour profiter d'un avantage de le signaler sur son espace personnel et de faire part de la date et de l'itinéraire du déplacement ainsi que du nombre de places disponibles.

• *Des offres réactives et souples de transport collectif*

Afin d'encourager la mobilité transfrontalière pour la découverte du patrimoine touristique et culturel, une offre de transport collectif sera proposée. Cette offre sera adossée aux espaces personnels internet des

jeunes. Selon une périodicité et un choix de destinations restant à définir, les jeunes auront la possibilité de réserver une place de transport pour pouvoir profiter d'un avantage sélectionné par les services carte Avantages Jeunes ou par les jeunes eux-mêmes. Un nombre minimum de participants devra être déterminé et atteint pour garantir l'organisation du déplacement sollicité ou proposé.

D'un point de vue technique, une interface de paiement en ligne sera développée pour le règlement des réservations afin de garantir l'effectivité des inscriptions aux prestations proposées. Cette interface de paiement en ligne pourra par ailleurs favoriser d'autres évolutions du dispositif carte Avantages Jeunes (achat de la carte en ligne, règlement de certaines prestations par avance,...)

- ***Des circuits culturels transfrontaliers thématiques***

Afin d'assurer un rayonnement transfrontalier de la carte Avantages Jeunes, des circuits culturels avec offre de transport et/ou d'hébergement intégrée pourront être organisés. Un réseau de partenariat thématique transfrontalier devra être mis en place (ex : UNESCO, Le Corbusier, Festivals Détonation / Chant du Gros, etc...) afin que des étapes du circuit soit organisées de part et d'autre de la frontière.

En parallèle de ces actions, afin d'assurer une diffusion plus large de la carte Avantages Jeunes et dans un esprit de pertinence avec les politiques jeunesse, une attention particulière sera portée à la sensibilisation des centres de jeunesse et accueils de loisirs qui pourraient s'approprier plus largement l'outil. Dans ce sens, des offres pour les groupes, éventuellement avec le transport inclus, pourraient être démarchées. Une mise en réseau des centres de jeunesse de part et d'autre de la frontière pourrait alors être imaginée.

De façon à inciter les parcours culturels transfrontaliers, des jeux concours amenant les titulaires de la carte Avantages Jeunes à se rendre dans certains lieux patrimoniaux de France et de Suisse seront mis en place. Les jeunes qui auront parcouru les itinéraires proposés durant une période donnée pourront bénéficier d'un nouvel avantage. L'apport de preuves par rapport aux différents lieux visités en France et en Suisse fera partie des critères pour participer aux jeux en question ou bénéficier d'un nouvel avantage.

➤ **Participation et implication des jeunes dans l'animation du dispositif**

- ***Le développement d'une plateforme participative***

La création d'une plateforme participative et d'un réseau social des titulaires de carte Avantages Jeunes sont envisagés afin de favoriser les échanges. Ces espaces internet permettront aux jeunes de formuler des suggestions pour enrichir la qualité et la quantité des prestations proposées, d'exprimer leurs « coups de cœur », d'échanger et partager sur le dispositif, de publier des photos, des vidéos,... . La mise en réseau des titulaires de cartes Avantages Jeunes, qu'ils soient suisses ou franc-comtois, est clairement visée. Elle constituera un nouveau levier pour assurer la promotion des différents avantages proposés par la carte Avantages Jeunes et valoriser ainsi le patrimoine suisse et franc-comtois. Pour les professionnels qui animent le dispositif, l'observatoire des échanges deviendra un nouveau repère d'évaluation qualitative.

- ***La création d'un kit « ambassadeur »***

La création d'un kit de l'ambassadeur carte Avantages Jeunes fait également partie des orientations du projet. Grâce à la première partie de ce kit, les titulaires de la carte pourront favoriser la mise en relation des partenaires susceptibles de proposer un ou plusieurs avantages, avec le service carte Avantages Jeunes de chaque édition territoriale. Cette stratégie vise l'implication des jeunes dans l'animation du dispositif et

l'enrichissement de l'offre par et pour les jeunes. La deuxième partie du kit permettra aux titulaires de la carte de parrainer des jeunes qui ne l'ont pas. Les bonifications attribuées au parrain et au parrainé restent à définir.

➤ **Des événements de lancement interrégional de la carte Avantages Jeunes**

Pour marquer le lancement des éditions 2018-2019 et 2019-2020 de la carte Avantages Jeunes, des événements interrégionaux seront organisés en septembre 2018 et septembre 2019 : concerts (groupes français et suisses à l'affiche), expositions, démonstrations de partenaires, stands institutionnels, programmations de temps forts, jeux concours... . La tête d'affiche de ces événements sera tenue par un artiste de réputation nationale.

D) Résultats attendus

- Une diffusion effective de la carte Avantages Jeunes en direction des jeunes du canton de Neuchâtel ; un enrichissement de l'offre proposée par le dispositif carte Avantages Jeunes (nouveaux avantages proposés par les partenaires du canton de Neuchâtel),
- Une mobilité transfrontalière réelle des jeunes grâce au covoiturage ou aux modes de transports collectifs d'une part et à la mise en place des circuits culturels transfrontaliers d'autre part,
- Une participation accrue des jeunes aux activités culturelles, sportives, touristiques des régions ; une amélioration des connaissances mutuelles,
- Une meilleure participation et implication des jeunes dans le dispositif carte Avantages Jeunes ; une mise en réseau renforcée des titulaires de cartes,

E) Conclusion

Les avantages proposés profiteront aux jeunes des territoires de Franche-Comté, du Jura/Jura bernois et du Canton de Neuchâtel et participeront à l'élargissement de l'offre ; les réductions et gratuités consenties par les partenaires du dispositif en Franche-Comté étant accessibles aux jeunes suisses et inversement.

La mise en place d'une offre de mobilité permettant l'accès à certains avantages culturels permettra aux jeunes de découvrir plus facilement le patrimoine touristique et culturel du pays voisin.

Des stratégies incitatives pour favoriser les parcours culturels transfrontaliers des titulaires de la carte Avantages Jeunes seront développées (jeux concours, jeux de piste,...) et élargiront le public potentiel des sites culturels des deux pays.

La carte Avantages Jeunes doit favoriser la promotion et l'attractivité des produits, prestations et services en direction des jeunes. Indirectement, le flux de "consommation" qu'elle génère auprès de ceux qui l'utilisent pour faire venir la jeunesse à eux, doit avoir potentiellement des effets économiques positifs. L'élargissement de la carte Avantages Jeunes au canton de Neuchâtel peut théoriquement participer à l'amplification du processus. Dès que le territoire couvert par le dispositif s'agrandit et que l'offre proposée s'enrichit (grâce aux partenariats conclus sur les nouveaux territoires), le public potentiel évolue proportionnellement. En parallèle, l'amélioration qualitative du dispositif carte Avantages Jeunes visée par le projet est susceptible de produire également des effets bénéfiques sur les flux (transports, implication des jeunes, communication...). L'impact des améliorations qualitatives devra toutefois s'observer à moyen et long terme, au-delà de l'échéance du projet présenté.